

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 19 septembre à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, **membres titulaires** et Serge MARQUIS et Myriam PISANO **suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Christine DEL PIE, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER, Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Messieurs Denis BANDELIER à Jean Claude TOURNIER, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Jean Jacques DUPREZ à Serge MARQUIS, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Pierre OSER à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET, Bernard VIATTE à Monique DINET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 13 septembre	Le 13 septembre	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard LIAIS est désigné.

### **2019-06-19 Prise de compétence Centre Aquatique**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-17,*

La Communauté de communes a, depuis plusieurs mois, engagé des discussions avec la Ville de Delle, afin d'envisager une prise de compétence du centre aquatique actuellement existant en gestion municipale sur la commune de Delle.

Cette demande est motivée notamment par l'intérêt communautaire indiscutable de l'équipement et son rayonnement supra communal. En effet, le centre aquatique de Delle constitue l'une des 4

piscines actuellement existantes sur le Territoire de Belfort. Elle accueille chaque année plus de 40 000 visiteurs, en entrées individuelles, abonnements, cours de natation et activités.

De nombreuses écoles du Sud Territoire mais également du Pays de Montbéliard utilisent cet équipement.

Le centre aquatique bénéficie aux habitants d'un large bassin de vie dépassant les frontières de la seule commune de Delle dont les habitants ne représentent que 15% de la fréquentation. L'existence de cette offre sportive et de loisirs fait, incontestablement, partie des facteurs d'attractivité d'un territoire. Cet équipement permet d'assurer l'apprentissage de la natation à un grand nombre d'enfants du Sud Territoire, il est un vecteur d'animation et de maintien du lien social et il fait également parti de l'offre touristique, notamment en période estivale.

Devant l'intérêt communautaire incontestable de cet équipement, une prise de compétence à l'échelle intercommunale est envisagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, délai permettant une organisation de cette prise de compétence dans les meilleures dispositions, eu égard à l'ensemble des problématiques à traiter dans le cadre de ce transfert de compétence.

Par ailleurs, dans son rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la CCST, la Chambre Régionale des Comptes dans ses recommandations précise : « Au vu de l'attractivité manifestement supra communale du centre aquatique, la chambre encourage la CCST à se rapprocher de la commune de Delle pour la mise en œuvre d'une gestion intercommunale ».

Cette prise de compétence fait l'objet d'un rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à 36 voix pour et 2 oppositions des membres présents, décide :**

- **D'approuver la prise de compétence :**
  - **Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**Sont d'intérêt communautaire :**

- **Centre aquatique de Delle**
- **D'approuver cette prise de compétence à compter du 1er juillet 2020,**
- **D'inscrire cette compétence au titre des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Sud Territoire,**
- **D'autoriser le Président à recruter le personnel nécessaire à l'exercice de cette prise de compétence,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les conseils municipaux de l'ensemble des communes membres afin qu'ils valident cette décision, en vue d'une modification statutaire,**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision et engager les crédits nécessaires.**

Envoyé en préfecture le 24/09/2019

Reçu en préfecture le 24/09/2019

Affiché le



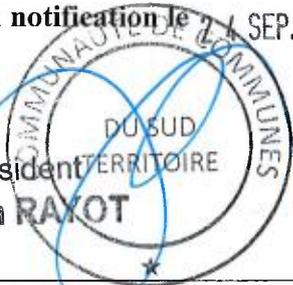
ID : 090-249000241-20190919-2019\_06\_19-DE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 24 SEP. 2019

Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT



Le Président,

Le Président  
Christian RAYOT

